



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n°2018-32-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES SCRUTINS DU 22 NOVEMBRE 2018 RELATIFS A L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE DES USAGERS DES 4 DÉPARTEMENTS (GB – PEC- STID et TC) AU CONSEIL DE L'IUT

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté n°2018-21-DAGAP du 26 septembre 2018 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants du collège des usagers des 4 départements (GB-PEC-STID et TC) au conseil de l'IUT,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des candidats en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 12 novembre 2018.

ARRÊTE

Article 1:

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté électoral susvisé la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Philippe SCHMITT, directeur de l'IUT
Assesseurs : Jean-jacques COLIN
Céline GRAINDORGE

Article 2 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43

service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr

http://www.univ-avignon.fr

Fait à Avignon, le 13 novembre 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



Philippe ELLERKAMP